

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

12/8 2011
DECRET N°2011-492/P-RM DU 30 JUIN 2011

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE
DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu l'Ordonnance N°96-042 du 7 août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué ;
- Vu le Décret N°96-221/PM-RM du 21 août 1996 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Développement Rural de Sélingué ;
- Vu le Décret N°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2011-173/P-RM du 03 avril 2011 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°2011-176/P-RM du 06 avril 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

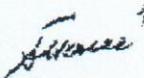
Article 1^{er} : Monsieur Ousmane MAIGA, N°Mle 937-87.J, Administrateur Civil, est nommé Directeur Général de l'Office de Développement Rural de Sélingué

X
A

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret N°03-284/P-RM du 15 juillet 2003 portant nomination de Monsieur Ibrahima SIBY, Ingénieur Agronome, en qualité de Directeur de l'Office de Développement Rural de Sclingué, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le - 3 AOU 2011

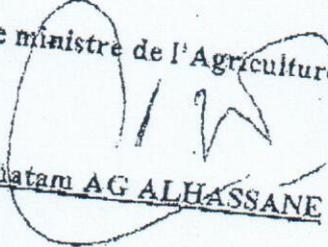
Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

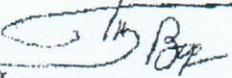
Le Premier ministre,


Madame CISSE Mariam Kaidama SIDIBE

Le ministre de l'Agriculture,


Agbatam AG ALHASSANE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,


Lassine BOUARE

Handwritten marks